



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 18671

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le licenciement du préfet du Haut-Rhin suite aux événements s'étant déroulés à la centrale de Fessenheim. Le délégué interministériel chargé de la fermeture et de la reconversion de la centrale nucléaire de Fessenheim a été refoulé par les salariés et, en particulier, les militants de la CGT le 14 décembre 2012. Ce refus des salariés est un vrai camouflet pour le Gouvernement. Mais quel syndicat accepterait l'entrée d'un liquidateur dans leur entreprise qui fonctionne parfaitement ? Il était difficile d'envisager une intervention des forces de l'ordre et donc des heurts à l'entrée d'une centrale nucléaire. Cette attitude aurait été irresponsable. À Fessenheim, comme ailleurs, les salariés défendent leur outil du travail. Mais alors que le Gouvernement engage une énergie sans pareil pour sauver des emplois, en Alsace, le Gouvernement déploie la même énergie pour fermer une unité de production dont le fonctionnement a été autorisé encore pour dix ans par une autorité indépendante. Aussi il lui demande de bien vouloir lui confirmer la continuité de l'activité de la centrale et de lui expliquer les motivations de la sanction à l'égard du préfet du Haut-Rhin.

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis climatiques et énergétiques majeurs auxquels la France devra faire face dans les décennies à venir, le Président de la République a décidé d'engager la transition énergétique, cette transition reposant d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement. Concernant la diversification de nos sources d'énergies, la France dispose d'un important parc nucléaire qui nécessitera des investissements conséquents pour éventuellement le prolonger tout en garantissant le plus haut niveau de sûreté. La prolongation de la durée d'exploitation des centrales au-delà de quarante ans sera soumise à l'évaluation par l'Autorité de sûreté nucléaire. Le Président de la République a fixé un cap : réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. Pour le quinquennat, il a pris quatre engagements en cohérence avec cette perspective : - la plus ancienne de nos centrales - Fessenheim - sera arrêtée fin 2016 ; - le chantier du réacteur EPR de Flamanville sera conduit à son terme ; - le système de traitement - recyclage des combustibles usés et la filière qui l'accompagne seront préservés ; - aucune autre centrale ne sera lancée durant ce mandat. Depuis 1998, dix personnes se sont succédées dans la fonction de préfet du Haut Rhin. Monsieur Alain Perret a été préfet d'avril 2011 à janvier 2013. Son remplacement par Monsieur Vincent Bouvier ne correspond pas à une sanction.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18671

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1725

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4972